



## Séance du conseil communal du 30 juin 2022 à 15h00

---

### Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président  
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins  
Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Goldschmit François, Willems-Kirsch Annette,  
Wilmes Raphael, conseillers  
Legill Guy, secrétaire communal

Excusé : Breda Pierre, conseiller (procuration accordée à M. Gloden Michel)  
Rasic Marc, conseiller

### **1. a) Organisation scolaire 2022/2023 de l'enseignement fondamental**

Avec toutes les voix le conseil communal arrête l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2022/2023.

### **1. b) Enseignement : Plan d'encadrement périscolaire PEP**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve les plans d'encadrement périscolaire (PEP) pour la rentrée 2022-2023 suivants :

- Zentralschoul Bech-Maacher/Maison Relais Schengen – Site Bech-Maacher
- Zentralschoul Elvange/Maison Relais Schengen – Site Elvange
- Zentralschoul Remerschen/Maison Relais Schengen – Site Remerschen

### **2. a) Finances : Règlement-taxe relatif aux frais d'inscription aux cours de musique : Modification**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la modification du règlement-taxe du 5 novembre 2019 fixant les frais d'inscription aux cours de musique « Regional MuseksSchoul Munneref » comme suit :

- Gratuité de tous cours et niveaux confondus, pour tous les élèves inférieurs ou égales à 25 ans au 1<sup>er</sup> septembre précédant l'année scolaire concernée,
- Minerval de 100€ (cent euros) par année scolaire et par cours, tous cours et niveaux confondus, pour tous les élèves âgés de 26 ans ou plus au 1<sup>er</sup> septembre précédant l'année scolaire concernée,
- Aucun droit d'inscription n'est dû pour la participation aux formations d'orchestres (ensembles instrumentaux),
- Après 3 (trois) semaines de cours, les droits d'inscription sont dus dans leur intégralité pour toute la période de facturation, même en cas d'abandon prématuré.
- Les inscriptions aux cours se font en ligne via le site internet officiel de la « Regional MuseksSchoul Munneref ». L'inscription vaut signature.

### **2. b) Finances : Allocation d'un subside**

Avec toutes les voix le conseil communal alloue un subside de 4.764,30.- € à la Motorradstaffel Dräilännerck asbl à valoir comme remboursement des frais avancés dans l'intérêt des travaux de

rénovation de la salle de club à Elvange.

## **2. c) Finances : Modifications budgétaires**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve les crédits supplémentaires suivants :

3/150/615241/99001	Frais pour organisations culturelles	15.000,00.-
3/425/612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation du réseau électrique	6.000,00.-
3/837/612200/99001	Bibliothèque – Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	7.780,50.-

et diminue le boni présumé fin exercice du budget, exercice 2022.

## **3. a) Propriétés immobilières : Actes notariaux**

1. Avec toutes les voix le conseil communal approuve un acte par lequel la commune de Schengen vend au Syndicat des Eaux du Sud-Est S.E.S.E. 6 terrains avec bâtiment (anc. Schapp) à Remerschen, Bréicherwee dans l'intérêt de la construction et l'exploitation d'une unité de traitement de l'eau potable par le S.E.S.E.
2. Avec toutes les voix le conseil communal approuve un acte par lequel la commune de Schengen acquiert sur les époux Wilwert-Reisdorffer de Fentange un terrain à Elvange, um Trénkelchen, d'une contenance totale de 59,89 ares dans l'intérêt du Pacte Logement.
3. Avec toutes les voix le conseil communal approuve un acte par lequel la commune de Schengen acquiert sur Mme Laroche-Reeff Monique de Bergem trois terrains à Elvange, um Trénkelchen, d'une contenance totale de 30,78 ares dans l'intérêt du Pacte Logement.

## **3. b) Propriétés immobilières : Avenant au bail emphytéotique avec la Valentiny Foundation**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un avenant au bail emphytéotique avec la Valentiny Foundation fixant une redevance mensuelle de 250.- €.

## **3. c) Propriétés immobilières : Contrat de fermage**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un contrat de fermage d'une parcelle sis au lieu-dit « Mounereferstrooss » à Remerschen d'une superficie d'environ 1,20 ares au prix de 25,00.- €/année avec Mme Soumann-Felten Michèle de Remerschen.

## **3. d) Propriétés immobilières : Maison Sünnen à Bech-Kleinmacher : Accord de mise à disposition**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve une convention de mise à disposition avec la Société de la Croix-Rouge luxembourgeoise relative à la mise à disposition gratuite de la Maison Sünnen à Bech-Kleinmacher pour une durée de 6 mois en vue d'héberger une famille ayant fui la guerre en Ukraine.

## **4. Urbanisme : Projet d'aménagement particulier « an der Uecht RE1a » à Remerschen**

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le projet d'aménagement particulier nouveau quartier modifié « an der Uecht RE1a » à Remerschen relatif à la création de 47 unités d'habitation en maison unifamiliale (maisons isolées, maisons en bande et maisons jumelées), partie graphique et partie écrite, présenté par le bureau d'architecture aeco d'Esch-sur-Alzette au nom et pour le compte de la commune de Schengen. Le projet été mis à jour sur base de l'avis de la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur et d'une réclamation.